

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SÈTE



CABOTAGE LE LONG DU GOLFE DU LION

La Société Nautique de Sète propose un parcours côtier ayant pour but de regrouper des plaisanciers pour une navigation sécurisée, du samedi 18 au jeudi 30 juin 2022, dans une ambiance conviviale.

Il est ouvert à tout plaisancier, néophyte comme confirmé, navigant sur un voilier habitable ou sur un bateau à moteur. Les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de la zone de navigation prévue. Les skippers seront les seuls responsables de leur bateau.

Les équipiers(ères) qui cherchent un embarquement, si des propriétaires participants le proposent sont les bienvenus.

PROGRAMME

Le samedi 18 juin : accueil des participants à la SNS, briefing et apéritif dînatoire offert.

Départ de Sète le dimanche, navigation vers la Costa Brava, le parcours définitif sera prochainement présenté.

Le programme restera modifiable en fonction des conditions sanitaires et/ou météorologiques.

Un briefing se tiendra chaque soir pour étudier les conditions météo et décider de la navigation du lendemain.

INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont fixés à 30 € par bateau plus 10 € par équipier membre de la SNS ou 20 € pour les non membres. Ces frais intègrent le repas Briefing de départ ainsi que 2 apéritifs en cours de navigation.

L'inscription se fera par l'intermédiaire de l'application [Hello Asso un clic sur ce lien](#) et ne sera effective qu'après règlement des droits d'inscription avant le 31 mai 2022. Les participants devront signer un document dégageant l'organisation de toute responsabilité et être couverts par une assurance.

En cas d'annulation, les droits d'engagement seront restitués.

COUVERTURE

Les navires participant à cette croisière doivent obligatoirement être couverts par une assurance RC et fournir cette attestation. Pour cette croisière, une décharge devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur.

LES BATEAUX

Doivent être conforme à la législation des Affaires Maritimes et fonction de la législation vigueur. La fiche d'inscription devra mentionner, obligatoirement, le numéro d'immatriculation du bateau (Obligation des Affaires Maritimes) et préciser le nom/prénom des navigants.

BRIEFINGS

L'installation des bateaux terminée, un petit briefing sera fait au moment du traditionnel apéritif sur le quai (ou ailleurs). L'heure de départ du lendemain sera fixée à ce moment-là. Les conditions de navigation du lendemain seront évoquées.

PORTER ASSISTANCE

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux

services compétents sur le canal 16 ou par téléphone en composant le numéro d'urgence 196 en cas de risque supérieur.

LES RÈGLES A RESPECTER

En ce qui concerne cette navigation seules les règles du R.I.P.A.M. (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ. Une veille permanente de la flottille sur le canal 16 de la VHF est obligatoire. Les téléphones cellulaires de chaque skipper doivent également rester allumés dans les zones de couverture, pour faciliter la communication au besoin. Un groupe WhatsApp dédié sera créé par l'organisation quelques jours avant le départ, dans lequel tous les participants seront inscrits par l'organisateur et ainsi partager informations et photos liées à l'évènement.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie. La date des révisions périodiques doit figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas, les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents.

CONTACTS

Bruno : 06 16 72 16 95

Daniel : 06 15 82 59 52

Courriel : plaisance@snetse.com